

EasyMile reçoit la première autorisation de circulation sur voie publique en Europe pour sa navette autonome de niveau 4

Une nouvelle étape importante pour la conduite autonome, EasyMile est devenue le premier fournisseur de solutions autonomes autorisé au niveau 4

TOULOUSE, FRANCE, November 22, 2021 /EINPresswire.com/ -- Toulouse, France - 22 novembre 2021 - Dans le cadre d'une nouvelle étape importante pour la conduite autonome, la société EasyMile a reçu la première autorisation en Europe pour opérer en niveau 4 d'autonomie, c'est-à-dire sans aucun intervenant à bord, en trafic mixte, sur voie publique, à titre expérimental, pour le service de navette autonome du campus médical de l'Oncopole à Toulouse.



L'autorisation d'expérimentation a été délivrée par décision du Ministère chargé des Transports et du Ministère de la Transition écologique, après avis du ministre de l'intérieur et des autorités locales.

Cette démonstration du niveau de maturité d'EasyMile et de sa technologie va permettre l'exploitation de la navette autonome dès à présent, précédant ainsi la mise en œuvre du cadre réglementaire définitif fixé par décret du 29 juin 2021 autorisant la circulation de véhicules autonomes sur la voie publique en France, à partir de septembre 2022. EasyMile a passé des tests et des essais à blanc rigoureux, démontrant la sécurité et la fiabilité de la technologie.

Jean-Baptiste Djebbari a déclaré, à l'occasion d'une visite sur le site de l'entreprise à Toulouse-Francazal : « La Loi d'orientation des mobilités et ses textes d'application vont permettre le déploiement des véhicules automatisés avec un niveau 4 d'autonomie de manière pérenne dès 2022, sans aucun intervenant humain à bord, en définissant la répartition des rôles et des responsabilités entre le conducteur et le concepteur du système automatisé. La France est ainsi

le premier pays en Europe et au sein du G7, à disposer d'un cadre réglementaire aussi avancé dans ce domaine, permettant le développement de la mobilité automatisée.

Sans attendre sa mise en place, des entreprises innovantes françaises comme EasyMile développent les technologies qui permettront de faire de la mobilité automatisée une réalité. Cette autorisation expérimentale délivrée aujourd'hui à EasyMile est une grande première, qui préfigure l'entrée en vigueur du cadre réglementaire pérenne en 2022, et je tenais à venir moi-même les en féliciter aujourd'hui."

Il s'agit d'une avancée majeure pour EasyMile, ainsi que pour l'industrie au sens large. Elle valide la scalabilité de sa technologie et positionne l'entreprise comme un précurseur.

"Il s'agit d'une étape importante vers la commercialisation de la conduite autonome, tant sur les grands sites privés que sur les routes publiques. Les applications de notre technologie pour le transport de personnes et de marchandises continuent de croître, en particulier dans des endroits comme les campus, les parcs d'affaires, les sites industriels et les communautés. Je suis enthousiasmé par l'avenir, car de plus en plus de personnes adoptent le transport intelligent et partagé", a déclaré Benoit Perrin, directeur général d'EasyMile.

L'offre entièrement sans opérateur d'EasyMile a connu une croissance rapide au cours des 18 derniers mois. Elle a été le premier fournisseur de navettes autonomes à déployer des opérations entièrement sans conducteur en France sur sites privés, suivi par de nombreux autres services de niveau 4 dans le monde entier.

Il s'agit notamment de la livraison d'une banque alimentaire en Amérique du Nord, de déploiements dans les pays nordiques, du service BusBot totalement sans opérateur dans le jardin botanique de Coffs Harbour en Australie, et, aujourd'hui, du service de l'Oncopole en France.

La société est le fournisseur le plus expérimenté en matière de déploiements de niveau 4, avec 7 déploiements à ce jour, soit le nombre le plus élevé du marché actuel. L'autorisation obtenue des autorités françaises aujourd'hui va permettre de déployer pour la première fois en niveau 4 sur route ouverte, sur la voie publique en Europe.

Les véhicules de transport de passagers d'EasyMile sont équipés de niveaux de sécurité et de redondances de systèmes appropriés pour fonctionner de manière sûre et efficace dans un large éventail d'environnements. Le niveau d'intégrité de cette technologie étant désormais suffisamment élevé pour retirer les superviseurs à bord et introduire la supervision à distance dans un nombre croissant d'entre eux, il débloque des avantages commerciaux et opérationnels tels que :

Scalabilité

Un centre de contrôle permet de superviser plusieurs véhicules à distance. Le passage à des flottes de véhicules autonomes sans main-d'œuvre supplémentaire est donc possible.

Flexibilité

Le service devient totalement flexible car les véhicules peuvent être déployés immédiatement en fonction de la demande, sans avoir à attendre que des opérateurs supplémentaires soient disponibles.

Cette performance de conduite, avec des navettes capables d'opérer de manière sûre et efficace dans des environnements complexes, offre un service qui a du sens pour les utilisateurs.

Depuis mars, le service de l'Oncopole fonctionne entre l'entrée principale et le parking déporté, sur un parcours de 600 m, en trafic mixte, partagé avec des vélos, des piétons ainsi que des voitures et des bus. Il sera entièrement sans conducteur d'ici la fin de l'année.

Le service de navette autonome de l'Oncopole, qui fait partie du projet SAM*, est en partenariat avec Alstom qui fournira notamment un sous-système utilisant une communication V2X modifiée afin d'intégrer les contraintes de sécurité nécessaires au franchissement des feux de carrefour. Toulouse Métropole et l'IUCT-Oncopole sont également partenaires du projet.

L'opération est au cœur de la stratégie nationale pour les véhicules autonomes permettant la co-construction d'un cadre législatif pour le déploiement sur route ouverte. Elle est réalisée avec le soutien des Investissements d'avenir de l'État, pilotés par l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets EVRA (Expérimentations de Véhicules Routiers Autonomes).

*SAM (Sécurité et Acceptabilité de la conduite et de la Mobilité autonome) est un projet d'envergure nationale française d'expérimentations de conduite et de mobilité autonome réunissant des acteurs industriels, de la recherche et des partenaires territoriaux. L'enjeu est double : développer les usages et la connaissance de ces systèmes par les citoyens et les acteurs locaux et construire le futur cadre réglementaire, notamment en termes de validation de la sécurité.

Benieke Treverton

EasyMile

+33 7 62 83 13 44

[email us here](#)

This press release can be viewed online at: <https://www.einpresswire.com/article/556738387>

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.

© 1995-2022 IPD Group, Inc. All Right Reserved.